

Rome le 22. d'oct 1839.

Monsieur Le Chevalier Juges Directeur de l'Académie
De France, à Rome.

Le dit tout payé
intégralement Monsieur le Directeur,

Nous avons eu l'honnête devoir émis
pour vous donner avis que nous avions eu de
M. Flury Hérard de Paris l'ordre de vous
faire un paiement de 17,272. francs pour des
frais de moulages concernant l'École Royale
des Beaux arts à Paris.

Nous venons de recevoir par le
Coursier de ce matin de nouveaux ordres à cet
égard qui modifient les premiers. -
M. Flury Hérard nous écrit en annullant
sa précédente disposition & nous ordonnant
de vous payer seulement une somme de
francs quatorze mille huit cent dix huit
757. Cms. Nous avons donc l'honneur,
exécution de ce nouvel ordre, de vous présenter
Monsieur, à signer une double quittance.

e

motivée de ces fr. 14, 818. 47, j'en vous
 prie de nous la renvoyer revêtue de votre
 signature ainsi qu'il s'agit la même somme
 d'insérer désormais à votre entière disposition.

Non vous prie d'agréer la
 nouvelle assurance des sustinues des d'été
 avec lesquels nous avons l'honneur d'être,
 Monsieur le Directeur,

Vostre Digne Secrétaire

J. L. L.